

jury, dans ce procès, que les témoignages étaient d'une nature assez douteuse pour déterminer l'acquiescement du prisonnier; mais il avait un devoir à remplir envers Dieu et sa conscience, et il regrettait de ne pouvoir dire qu'il y eût des doutes sérieux dans cette affaire. C'était le jury qui allait être seul juge des témoignages et il lui laissait l'affaire entre les mains, persuadé qu'il rendrait un verdict impartial.

Le jury se retira ensuite pour délibérer.

M. O'Farrell, sous prétexte que le jury avait peut-être mal compris les remarques de Son Honneur sur la loi et les témoignages, fit motion pour qu'il fut rappelé devant la Cour et renvoyé de nouveau.

La cour rejeta la demande.

Le jury ayant exprimé le désir d'avoir le temps de considérer et d'examiner l'affaire complètement fut en conséquence placé sous la garde des constables pour la nuit, dans la salle du jury à 4½ h. P. M.

L'ajournement eut lieu ensuite.

A l'ouverture de la Cour, ce matin (12 février), le jury est entré pour rendre un arrêt de culpabilité contre Meehan, avec recommandation à la clémence de la Cour.

La sentence de Meehan a aussi été prononcée ce matin. Elle condamne le prisonnier à être pendu le 23 mars prochain.